

# **Au seuil de l'architecture ; le sacré**

**Cécile Chanvillard**

Novembre 2011

**Comité de rédaction :**

**Marc Belderbos  
Cécile Chanvillard  
Pierre Cloquette  
Renaud Pleitinx  
Jean Stillemans**

**Diffusion :**

**laa**

**laboratoire analyse architecture  
Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme  
Place du Levant 1 boîte L5.05.02  
1348 Louvain-la-Neuve  
Belgique**

**<https://uclouvain.be/fr/instituts-recherche/lab/laa>**

**© Les Pages du laa  
ISSN : 2593-2411**

## 1. La circonstance

« Pour parler de façon abrégée, l'architecture primitive peut être définie comme quelque chose d'organisé autour d'un vide »  
Lacan, *Séminaire VII* (1959 – 1960)

« L'habitation est le trait fondamental de la condition humaine »  
Heidegger, *Bâtir Habiter Penser*

La question qui traverse cet essai<sup>1</sup> est une question de nécessité, de nécessité de l'architecture et plus précisément de nécessité dans la matière de l'architecture. Si la nécessité est bien de l'ordre de la détermination, l'architecture détermine. Une première hypothèse est que l'architecture détermine l'anthrope.

Nécessairement à l'habiter, l'architecture.

L'anthrope, du grec *anthropos* « l'être humain », diffère de l'*ontos* « l'être » par son humanité, sa condition humaine. La question est alors de savoir ce qu'il en est de cette condition humaine où le terme même de condition<sup>2</sup> laisse entendre qu'il en va d'une circonstance nécessaire ; la circonstance renvoyant quant à elle au latin *circumstare*, littéralement « se tenir autour ». La condition humaine supposerait en ses termes qu'il y a – nécessairement – un entour déterminant l'anthrope.

L'anthrope étant entendu au sens du sujet lacanien – comme effet du langage<sup>3</sup> – la circonstance anthropique est de l'ordre du langage. L'hypothèse est alors que la circonstance anthropique est aussi de l'ordre de l'architecture et peut être reformulée en « la circonstance nécessaire de l'anthrope suppose l'architecture ».

S'il est nécessaire à la constitution de l'anthrope qu'il y ait du langage et de l'architecture, se pose la question du suffisant. En réponse, cet essai se conclut sur un terme qui convoque à la fois la matière de l'architecture et la loi du langage : le sacré.

Des guides seront posés en marge de chaque section et en éclaireront le cheminement. Ils avanceront avec la réflexion, dans une articulation ou le suivant fait retour sur le précédent.

---

1. Fragment d'une réflexion doctorale menée avec P. Marchal, J. Stillemans et D. Vanderburgh.

2. Emprunté au latin *condicio*, composé de *cum-* « avec » et *dicio* « formule de commandement » de *dicere* « dire », la condition est une « circonstance dont une autre dépend de façon telle, que si la première disparaît, la seconde disparaît également », in *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Le Robert*, Paris, société du nouveau Littré, 1974, volume I, p.881.

3. « Effet du langage » qui n'en est pourtant pas un élément, le sujet n'a pas d'être propre. Il ex-siste au langage.

## 2. L'acte

---

4. Définition de « lieu », *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, op.cit., livre IV, p.100.

L'architecture telle qu'elle est abordée par cet essai est bien « primitive » au sens où sa posture est la distinction d'un espace dans l'espace, d'un espace séparé. Cet espace séparé renvoie au lieu dans son acceptation courante de « portion déterminée d'espace »<sup>4</sup>. En ce sens, il n'est pas question a priori d'*abritation* dans le fait de l'édification, ce qui ne signifie pas qu'il l'exclut. Autrement dit, l'habitation peut abriter mais l'*abritation* n'épuise pas l'habiter.

Nécessairement à l'habiter,  
l'architecture limite.

La matière déposée par l'architecture sur la terre s'attache d'abord à distinguer un sol qui permette à l'anthrope de se tenir et sur lequel il peut faire retour. La distinction d'un sol peut se faire de deux manières : par addition (ou soustraction) de sol et par entour sur (ou dans) le sol. Autrement dit, la matière déposée par l'architecture sur la terre fabrique du sol ou de l'entour au sol. Elle délimite un espace orienté horizontalement.

Deux artefacts rendent compte de cette matière : le socle distingue un sol par addition de sol et l'enclos par addition d'entour sur le sol (figure 1).



figure 1

Fig. 01

L'architecture envisagée est proche de la définition du cadre de Gérard Wajcman<sup>5</sup>. Le cadre est emprunté à l'italien *quadro*, « carré », « bordure carrée entourant... »<sup>6</sup> qui parle de bord et de pli.

Bord, pli, seuil, sol et sacré font chacun l'objet d'un paragraphe du présent essai mais la figure suivante peut déjà être avancée, en guise d'introduction et concernant l'artefact de l'enclos (figure 2).

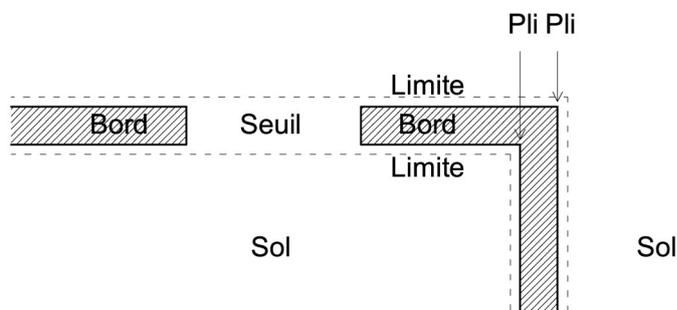


figure 2

Fig.  
02

Les éléments constitutifs du cadre de l'architecture sont le bord, le pli qui distingue les limites du bord et le seuil qui transgresse ces limites. La condition du seuil convoque le sacré. Des sols sont délimités par le cadre de l'architecture et hors de lui.

---

5. « un acte (...) qui consiste à définir un espace dans un espace (...) un acte de coupure », Gérard Wajcman, *Fenêtre Chroniques du regard et de l'intime*, Lagrasse, Verdier, 2004, p.115.

6. Définition de « cadre », *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, op.cit., livre I, p.597.

### 3. Le bord

Ce que Lacan nomme en marge de son séminaire *L'éthique de la psychanalyse*<sup>7</sup>, « quelque chose – d'organisé – autour d'un vide » pourrait définir l'architecture :

Nécessairement à l'habiter,  
l'architecture limite  
– par des bords.

- Tout d'abord comme quelque chose de consistant ; de l'ordre de la matière.
- Ensuite comme de la matière organisée, ce qui sous-entend une mise en ordre de cette matière ; un ordre de la matière.
- Enfin, comme de la matière mise en ordre et qui l'est autour d'un vide ; en d'autres termes la matière fabrique l'entour du vide.
- « de la matière – mise en ordre – et qui borde un vide ».

A l'origine, le mot « bord » vient de l'épaisseur de la planche qui entoure un navire. C'est quelque chose de consistant qui sépare un sol habitable d'une étendue inhabitable. Le mot est également rapproché du radical verbal indoeuropéen *bheredh* qui veut dire couper. Le bord renverrait donc à la matière d'une part et à la coupure d'autre part.

\*

Dans « Bâtir Habiter Penser », Heidegger différencie, dans le bâtir, l'édification et la culture du sol.

Édifier et cultiver altèrent le sol l'un et l'autre. Cependant seule l'architecture convoque la matière. Il y a un bord et c'est cette épaisseur qui permet – dans l'acte – l'habiter<sup>8</sup>. L'architecture est le lieu de l'édification et fait la matière de l'habiter tandis que le sillon est le lieu de la culture du sol et fait état de l'orientation que l'architecture installe. En cela, il est de l'ordre de la trace d'habiter. Il préfigure l'édification dans le cas du *sulcus primigenius*<sup>9</sup> qui annonce dans le sol la création de la future cité et il témoigne de l'édification dans le cas du sillon agraire<sup>10</sup>. L'édification est dans la coupure qui dépose tandis que le tracé est dans la coupure qui soustrait. Habiter c'est *bâtir* (par l'édification ou par le tracé mais toujours dans l'altération du sol) et habiter c'est *parler*.

---

7. « Pour parler de façon abrégée, l'architecture primitive peut être définie comme quelque chose d'organisé autour d'un vide », op. cit., p.162.

8. Dans le dire, l'épaisseur n'est pas convoquée.

9. Sillon primordial tracé selon l'intervention de l'augure et qui délimite le *pomœrium*, l'espace séparé de la cité antique.

10. Partant de l'hypothèse d'une sédentarisation de l'homme causée non pas par des contraintes environnementales exogènes mais par une dynamique endogène passant par une transformation de la religiosité et se traduisant par l'apparition d'édifices (architecturés autour d'un rapport vertical au divin) qui précèdent le développement de l'agriculture. Cette hypothèse est soutenue par des ouvrages comme *Naissance des divinités, naissance de l'agriculture : la révolution des symboles au Néolithique*, Paris, Flammarion, 1998, du préhistorien Jacques Cauvin.

Trois exemples simples rendent compte des occurrences de la coupure et de son rapport à l'habiter :

- Les aborigènes d'Australie (comme par exemple les Warlpiri) vivent sans bords construits, dans un paysage façonné par des ancêtres dont ils perpétuent la présence et les actions en les nommant et en les localisant dans une langue qui leur est propre. Un entour est tracé dans la parole.
- Le *templum* grec est tracé dans le ciel par l'haruspice avant d'être inscrit au sol pour la construction du temple. Un entour est tracé dans le ciel.
- Sous la Rome antique, le roi<sup>11</sup> qui fonde une nouvelle ville doit commencer par tracer un sillon à la charrue qui délimitera le *pomærium*, enceinte sacrée de la cité. Cet entour tracé se distingue du bord construit des murailles, qui s'installeront à l'intérieur et à distance du *pomærium*. L'entour des lieux est tracé dans le sol.

Dans ces trois exemples, l'entour coupe dans la parole, dans le ciel ou dans le sol, un espace séparé et distinct. Le bord construit, quand il a lieu, ne se substitue pas nécessairement à cet entour. Même si l'architecture est éminemment matérielle (« de la matière – mise en ordre – et qui borde un vide »), elle est liée à des tracés qui en précèdent la construction.

### *Bords des artefacts*

Quatre artefacts peuvent être convoqués par la coupure du *faire* anthropique : le socle et l'enclos quand il s'agit de bords construits, le creux et le sillon pour les entours tracés. Les artefacts rappellent que l'habitation n'est pas forcément l'*abritation*. Un espace séparé n'en est pas pour autant un espace protégé<sup>12</sup>.

Le socle et l'enclos, le creux et le sillon sont les artefacts qui constituent bien le cadre, ou l'entour, d'un espace qu'ils distinguent d'un autre espace (figure 3).

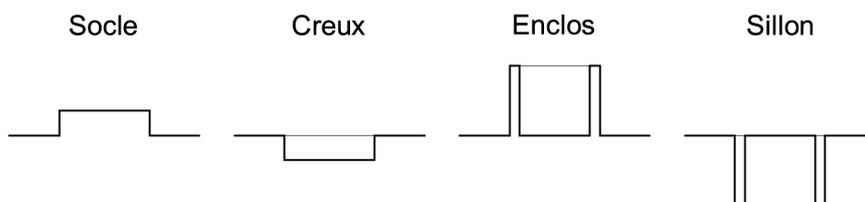


figure 3

11. *Rex* signifiant « celui qui trace la voie à suivre ».

12. *Pro-tegere* renvoie au *tectum*, au toit.

Dans cette première représentation des artefacts, la coupe des entours tracés (creux et sillon) est le négatif des bords construits (socle et enclos) par rapport à la ligne de sol. Cette représentation souligne l'importance des entours tracés. En plan par contre, le socle se confond avec le creux et l'enclos avec le sillon, parce que cette représentation ne tient pas compte de l'édification des bords construits, de la matière déposée.

Dans une seconde représentation qui distingue les entours tracés des bords construits (figure 4), les coupes de l'enclos et du sillon donnent pour équivalente, par rapport à la surface de la terre, la mobilisation de la hauteur et de la profondeur dans la manière d'occuper le sol, de l'habiter.

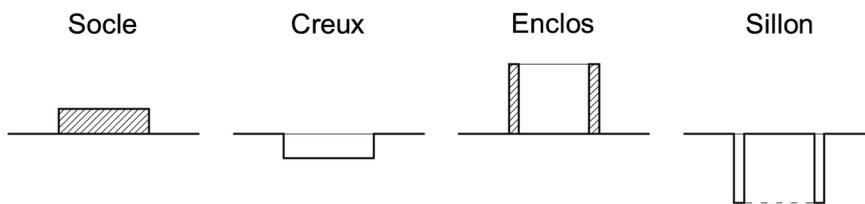


figure 4

S'en suit une troisième représentation (figure 5) qui acte la matérialité des bords construits et le rapport au sol des artefacts.

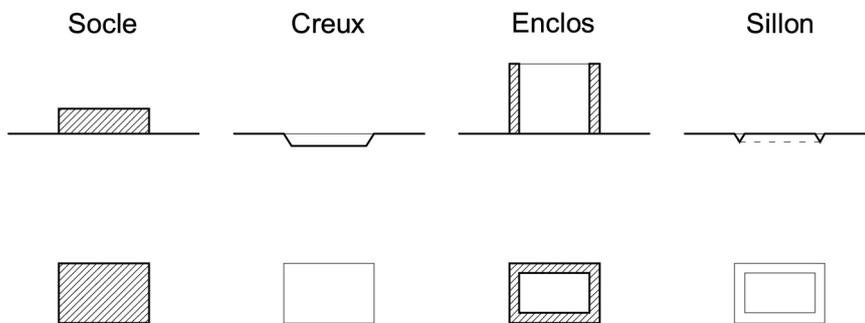


figure 5

Le creux peut cependant être de deux ordres en fonction de la profondeur mobilisée. Il peut s'agir d'un creux de la même facture que le sillon – un tracé au sol – ou d'un enclos en creux dès lors que la profondeur nécessite du bord construit (figure 6).

Alors que la première représentation des artefacts proposait un creux dont la coupe était le négatif de celle du socle et où les plans de ces deux artefacts se confondaient, l'enclos en creux renvoie de la même manière (négatif en coupe et similaire en plan) à l'enclos tandis que le creux est plutôt associé au sillon dans son inscription au sol.

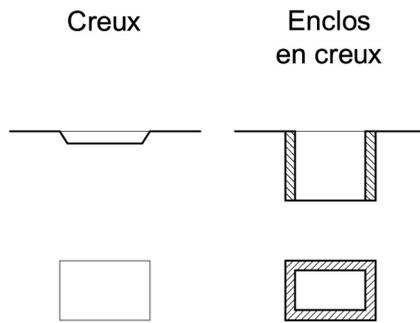


figure 6

Le sillon peut lui aussi être de deux ordres en fonction de son rapport à l'édifice : le sillon primordial qui préfigure le bord construit ou le sillon agraire qui témoigne de ce bord<sup>13</sup> (figure 7).

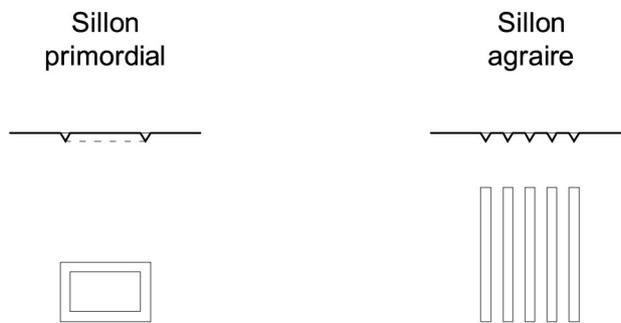


figure 7

\*

Dans le cas de l'enclos, la matière déposée constitue le bord, elle installe de la verticalité a priori. Dans le cas du socle, la matière déposée constitue la surface, elle installe de l'horizontalité a priori (figure 8).



figure 8

Cette verticalité a priori de l'enclos peut générer de l'horizontalité, comme l'horizontalité a priori du socle peut générer de la verticalité. Autrement dit la matière de l'architecture engendre de l'horizontalité et de la verticalité.

---

13. Partant de l'hypothèse énoncée précédemment et selon laquelle le sillon agraire serait plutôt de l'ordre de l'effet de l'habiter sédentaire.

Une définition commune du bord est « le contour, l'extrémité d'une surface »<sup>14</sup>. Le bord de l'enclos a une épaisseur et l'extrémité délimite alors une surface distincte de la matière déposée par l'architecture. Le bord du socle est sans épaisseur<sup>15</sup> et l'extrémité délimite une surface sur la matière déposée par l'architecture.

Les artefacts ici visés délimitent toujours une surface sur une surface. En dehors des aprioris de verticalité et d'horizontalité, le socle et l'enclos sont dans un rapport inverse de matérialité entre leur bord et la surface que ce bord délimite. En effet, la matière de l'enclos est à l'extérieur de la surface délimitée tandis que la matière du socle est à l'intérieur de cette surface (figure 9).



figure 9

Par contre, le rapport de matérialité entre leurs bords et la surface sur laquelle ils s'installent est le même pour le socle et pour l'enclos. Autrement dit, la matière se dispose de la même manière sur la surface où s'inscrivent le socle et l'enclos (figure 10).

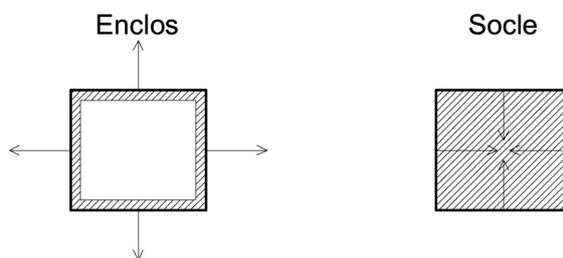


figure 10

Il convient de nuancer cette définition du « bord qui délimite une surface » car si la délimitation renvoie bien à la question de la limite soulevée précédemment et définie par Heidegger comme « ce à partir de quoi quelque chose commence à être »<sup>16</sup>, ce sont deux surfaces que le bord délimite plutôt qu'une. Il y a bien une surface entourée

---

14. Définition de « bord », *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, op.cit., livre I, p.516.

15. Tout au long de cet essai, « l'épaisseur » renvoie à la matérialité du bord. En ce sens, le bord du socle est bien sans épaisseur, ce qui ne l'empêche pas de convoquer la matière.

16. Martin Heidegger, « Bâtir Habiter Penser » in *Essais et conférences*, trad. André Préau, Paris, Gallimard, 1958, p.182-183.

mais il y a également une surface oblitérée<sup>17</sup> par le bord et qui s'en détermine (figure 11).

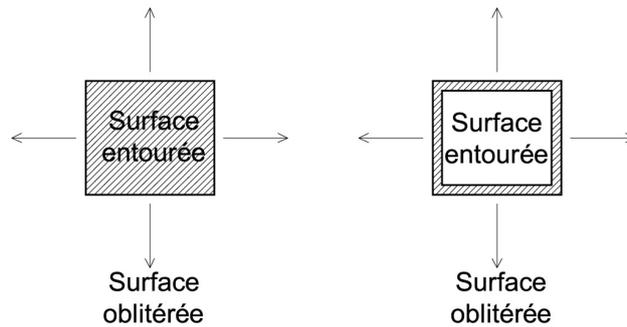


figure 11

Dans le cas de l'enclos où le bord a une épaisseur, il installe deux limites distinctes, séparées de l'épaisseur du bord : une limite oblitérante et une limite entourante. Le bord du socle ou du creux est quant à lui sans épaisseur ; ses limites entourante et oblitérante se confondent. Socle et creux, enclos et sillons qualifient donc des surfaces par délimitation. Les limites qu'ils installent peuvent être de trois ordres, en fonction du dispositif : oblitérante, entourante ou entourante-oblitérante (figure 12).

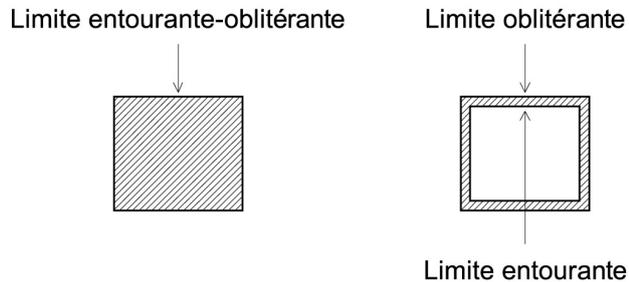


figure 12

Limites entourante et oblitérante sont toujours les limites d'un bord : les limites de part et d'autre d'une épaisseur de matière déposée dans le cas de l'enclos, et la limite de la matière déposée dans le cas du socle.

\*

Différents dispositifs peuvent avoir lieu « ensemble », de façon disjointe ou conjointe quant à leur bord : lorsque les dispositifs sont

17. Oblitérer étant emprunté au latin *oblitterare*, de *ob-* « au devant de » et de *litterae* « la lettre », qui au sens propre donne « effacer les lettres » ; se définit comme « faire disparaître progressivement mais de manière à laisser quelques traces ». C'est précisément ce qu'il en est des surfaces oblitérées dont la partie soustraite par l'artefact (du socle ou de l'enclos) est celle-là même qui leur permet de se définir en tant que surface oblitérée.

conjoint, ils partagent un bord. La matière de l'un et de l'autre est alors engagée (figure 13).

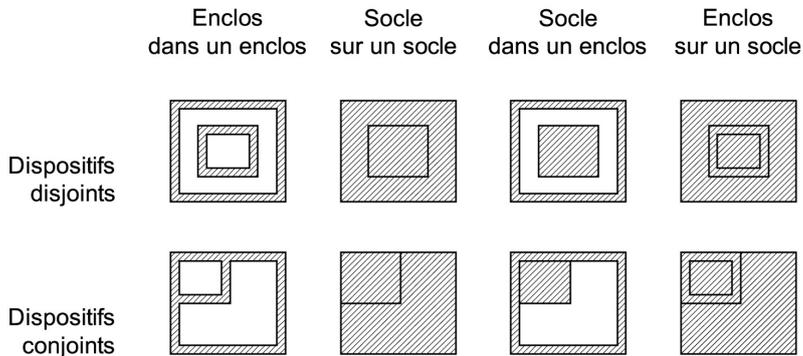


figure 13

L'enclos sur un socle et le socle dans un enclos donnent à la limite (lorsqu'ils partagent entièrement leur bord) le composé artefactuel du socle-enclos. L'enclos sur un socle suggère un socle-enclos dont les limites sont entourante et entourante-oblitérante tandis que le socle dans un enclos donne une limite entourante-oblitérante et une limite oblitérante (figure 14).

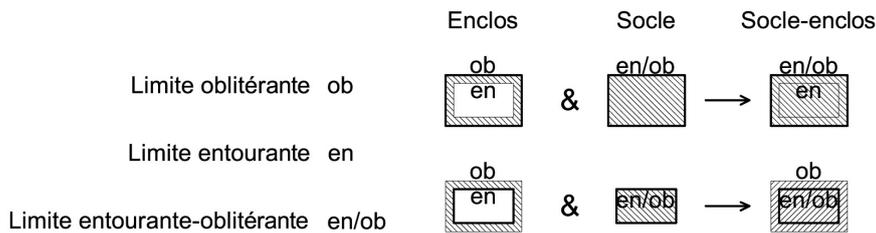


figure 14

A y regarder de plus près, la limite entourante-oblitérante du socle est la limite entourante et la limite oblitérante d'un bord sans épaisseur (figure 15).

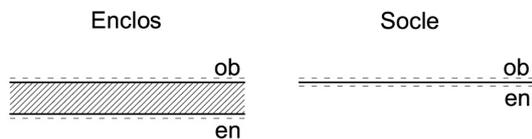


figure 15

Dès lors que l'on considère la matière comme engagée entre les deux artefacts, le bord sans épaisseur du socle s'épaissit du bord de l'enclos ; du côté de sa limite entourante dans le cas de l'enclos sur le socle et du côté de sa limite oblitérante dans le cas du socle dans l'enclos (figure 16).

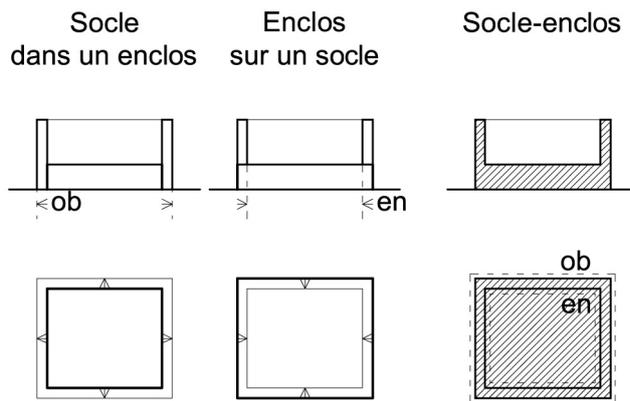


figure 16

Il n'y a donc qu'un seul socle-enclos, à la limite des deux composés. L'enclos du socle-enclos dissocie les limites du socle de sorte que les limites entourante et oblitérante sont les mêmes pour l'enclos et le socle.

Enfin, un dispositif peut être dans le bord de l'autre : un enclos pris dans un socle et un socle pris dans un enclos (figure 17).

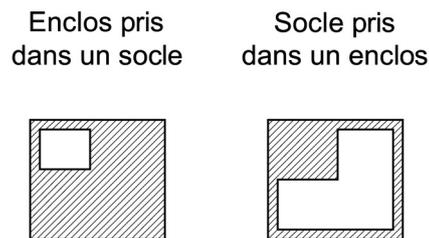


figure 17

\*

Lorsque deux artefacts partagent leur bord, la question est de savoir de quel bord il s'agit (figure 18).

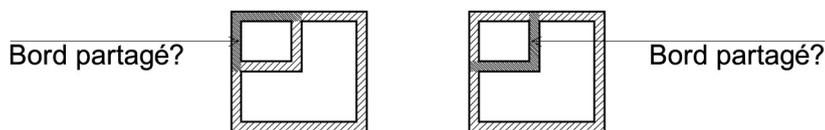


figure 18

Pour tenter de répondre à cette question, il faut se pencher sur les limites entourante et oblitérante des bords sachant qu'elles délimitent des espaces séparés et qu'elles ne peuvent en aucun cas traverser les bords puisqu'elles en sont les limites.

Dans le cas de l'enclos dans un enclos, deux espaces sont entourés et en oblitèrent un troisième (figure 19).

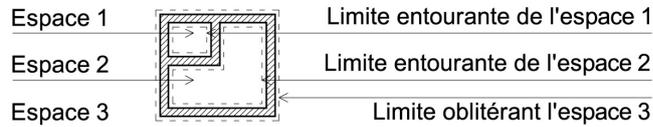


figure 19

Le bord qui oblitère le troisième espace a une limite entourant le premier ou le second espace et une limite oblitérante partagée par ces deux espaces. Par contre le bord pris entre les deux premiers espaces n'a pas de limite oblitérante mais deux limites entourantes. C'est un bord « interne » partagé par les espaces entourés.

Pour avoir lieu, ce bord « interne » doit être pris dans la matière du bord « général », du bord dont une limite oblitère. Il faut que la matière soit engagée structurellement (figure 20).

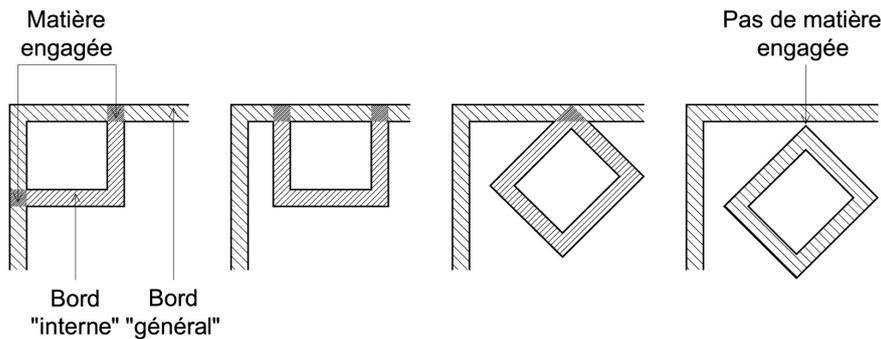


figure20

Si la matière n'est pas engagée structurellement, la limite passe entre les bords, pris chacun entre leur limite entourante et oblitérante (figure 21).

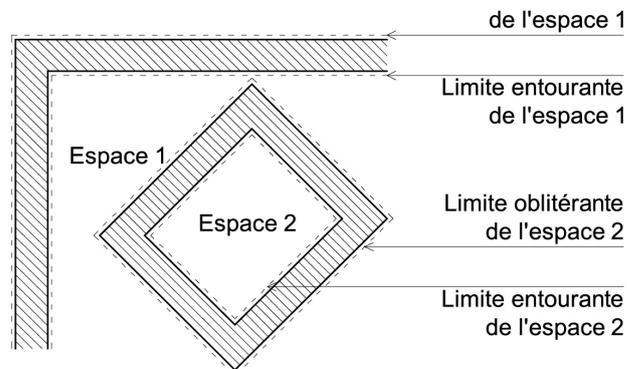


figure 21

De la même manière, pour les autres composés artefactuels conjoints, le bord partagé par les deux artefacts est bien un bord « interne », dont les deux limites sont entourantes (figure 22).

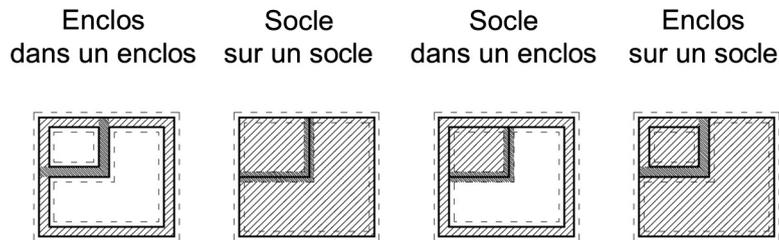


figure 22

Le cas limite de l'enclos dans un enclos est un enclos et le cas limite du socle sur un socle est un socle : il n'y a donc plus de bord partagé puisque le composé artefactuel est réduit à un artefact. Dans le cas limite du socle-enclos, il n'y a plus qu'un espace entouré et séparé d'un espace oblitéré. Même si le composé ne se réduit pas à un artefact, il n'y a plus de distinction entre un bord « général » et un bord « interne ».

Il y a donc bien un bord partagé lors de dispositifs conjoints mais à la condition que la matière engagée ne le soit pas toute. Si la matière est toute engagée il n'y a plus de distinction du bord (figure 23).

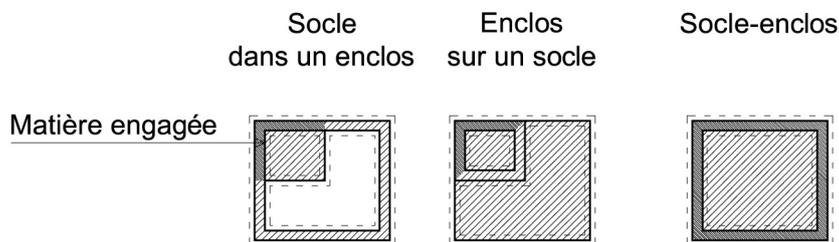


figure 23

Pour ce qui est de l'enclos pris dans un socle et du socle pris dans un enclos (figure 24), il n'y a qu'une limite entourante et une limite oblitérante communes aux deux dispositifs. La matière engagée l'est totalement. Il n'y a pas de bord pris entre deux limites entourantes.

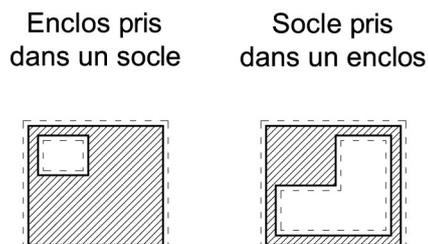


figure 24

#### 4. Le pli

Le pli est issu du latin *plicare* « rabattre une chose sur elle-même, avec un certain ordre »<sup>18</sup>.

Nécessairement à l'habiter,  
l'architecture limite  
– par des bords qui se plient.

En d'autres termes et concernant le bord : le bord convoque de la matière et c'est cette matière du bord qui se plie. Le pli fait que le bord délimite les surfaces, qu'il encadre d'un côté et oblitère de l'autre. Le pli constitue l'architecture comme acte de coupure qui installe dans l'espace le cadre d'un espace séparé.

Contrairement à la courbure, le pli apporte au bord la dimension de la mesure. Il apporte le référent de la mesure en permettant au moins la mesure d'une distance « intérieure » et d'une distance « extérieure », qui permettent d'appréhender une épaisseur (figure 25).

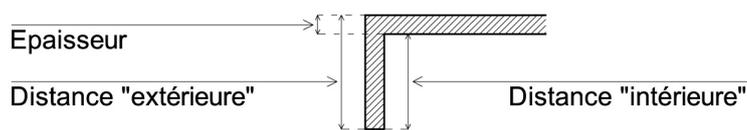


figure 25

Le pli – pour apporter au bord la dimension de la mesure – nécessite le concours d'un second pli ou d'un about du bord. Un bord illimité échapperait à la dimension de la mesure et, du même coup, à la question de la limite qui est pourtant son élément constitutif (figure 26). En somme, il est nécessaire que la matière s'arrête ou se plie pour se constituer comme bord.

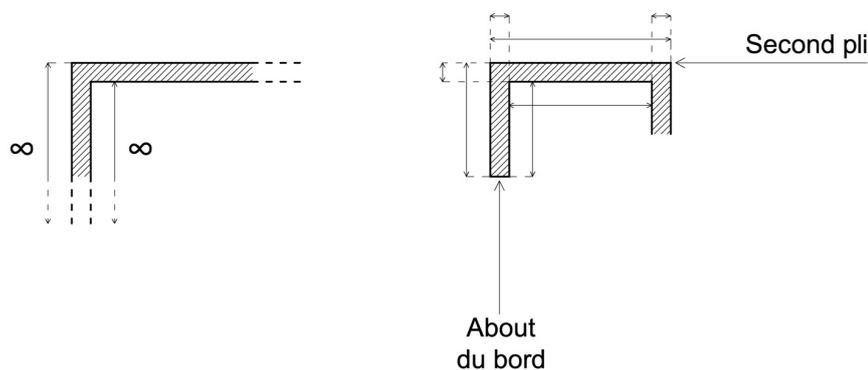


figure 26

18. Définition de « plier », *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, op.cit., livre V, p.264.

Le bord est pris dans sa finitude, appuyée précisément par la matérialité et les limites qui caractérisent ce bord. La mesure s'inscrit dans la matérialité du bord et cette inscription oriente horizontalement (figure 27).

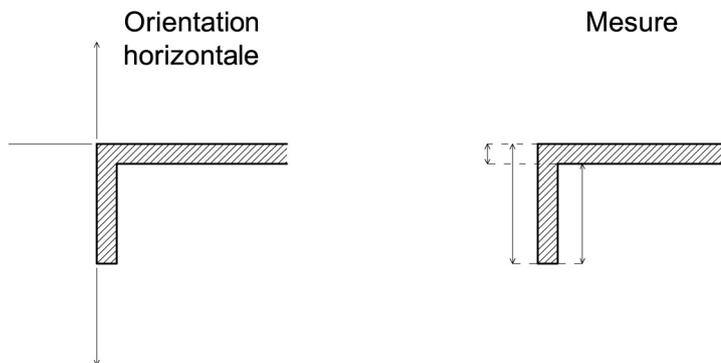


figure 27

Le bord plié de l'architecture oriente et cette orientation qui s'étend au-delà du bord permet à l'anthrope de se tenir là, d'*habiter*.

\*

Si les premières *abritations* de l'homme sont peut-être des creux ronds aménagés dans la terre, la première habitation de l'homme – en tant que condition humaine – serait une architecture cultuelle dont les murs se plient<sup>19</sup>. L'habitation a alors à voir avec l'édification comme fondement de l'anthrope et l'édification est prise toute entière dans la *mesure* de l'espace qu'elle distingue.

Le pli est un évènement ponctuel du bord qui donne une mesure à la surface bordée (entourée ou oblitérée).

### *Plis des artefacts*

Ce qui est plié est impliqué<sup>20</sup> dans quelque chose qu'il borde ou qui le borde. En l'occurrence, les artefacts ici en cause sont impliqués dans l'espace duquel ils séparent un espace.

Dans le cas de l'enclos, le pli installe ouvertement un espace entouré et un espace oblitéré en différenciant les limites du bord. Cette différence fait état de la matière du bord, de son épaisseur.

---

19. Dans *Naissance des divinités, naissance de l'agriculture : la révolution des symboles au Néolithique*, (op. cit.), Jacques Cauvin retrace l'évolution de l'édifice entre 10000 et 7000 avant JC en regard du changement décisif de religiosité horizontale/verticale et du passage nomade/sédentaire. Il y met en évidence l'avènement du mur droit en lien direct avec l'apparition d'une religiosité verticale nécessitant offrandes et prières et par conséquent lieu de culte.

20. Impliquer est un emprunt au latin *implicare*, « plier dans ».

C'est à la fois une mesure dans la matière, de l'épaisseur du bord, et une mesure dans l'espace séparé, de l'emprise de la matière. Cette mesure donne également une orientation aux bords et par là, oriente l'espace au-delà de ces bords (figure 28).

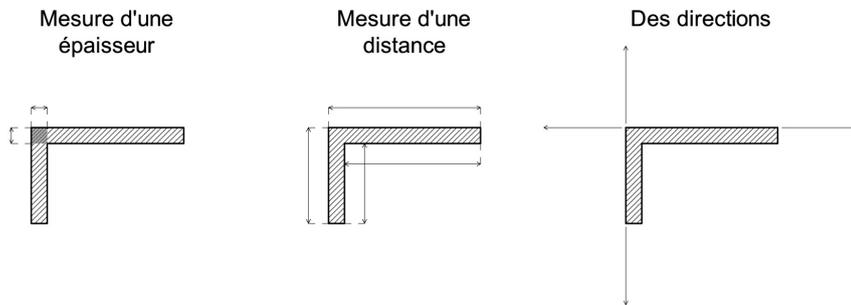


figure 28

La mesure d'une épaisseur et la mesure de distances ont un référent commun inscrit dans la matière du bord (la dimension de la mesure apportée par le pli), tandis que les directions sont données par le pli mais pas mesurées par lui.

Le pli est également un témoin de l'engagement structurel de la matière, qui fait que la limite tourne à l'endroit du pli. Il est question de la matérialité de l'architecture dans le pli (figure 29).

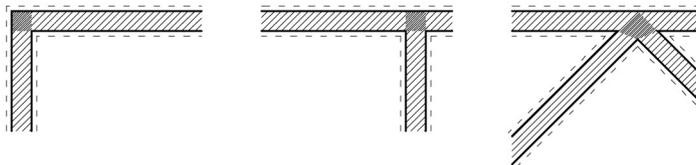


figure 29

Il serait alors plus juste de dire que la limite se plie et que cela s'inscrit dans la matière du bord, quand celui-ci a une épaisseur (le pli du socle ne s'inscrit pas dans la matière du bord).

La limite – « rabattement d'une chose sur elle-même avec un certain ordre » – est toujours une ligne qui éventuellement se plie. Ainsi l'about d'un bord n'est pas un pli mais l'endroit où les limites s'arrêtent (figure 30).

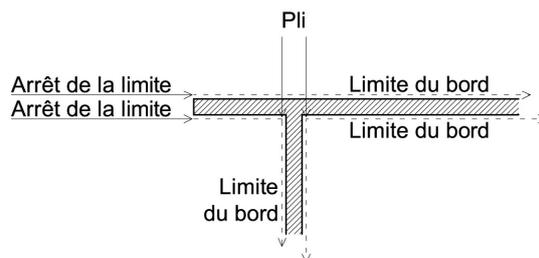


figure 30

Dans le cas du socle, le pli est nécessaire à la constitution de l'artefact en lui-même. Le bord doit nécessairement se fermer pour constituer la surface du socle. La matière ne peut pas se soustraire au pli et le pli mesure la matière du socle. Le pli du socle donne également une orientation aux espaces qu'il délimite (entouré et oblitéré).

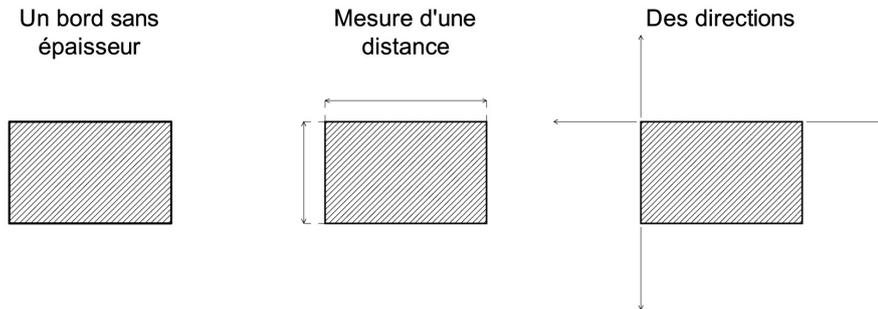


figure 31

Comme pour l'enclos, la mesure de distances a un référent inscrit dans la matière du bord et qui n'est autre que la dimension de la mesure apporté par le pli, tandis que les directions sont données par le pli mais pas mesurées par le pli. Le pli mesure la matière et la matière mesurée par le pli donne des directions (figure 31).

\*

Le pilier est de l'ordre du socle dans son rapport au pli (il donne bien une mesure qui oriente horizontalement) mais l'habitation ne peut se faire qu'au-delà de lui. La colonne se soustrait au pli, à la mesure et à l'orientation horizontale. Elle est dans la verticalité (figure 32).

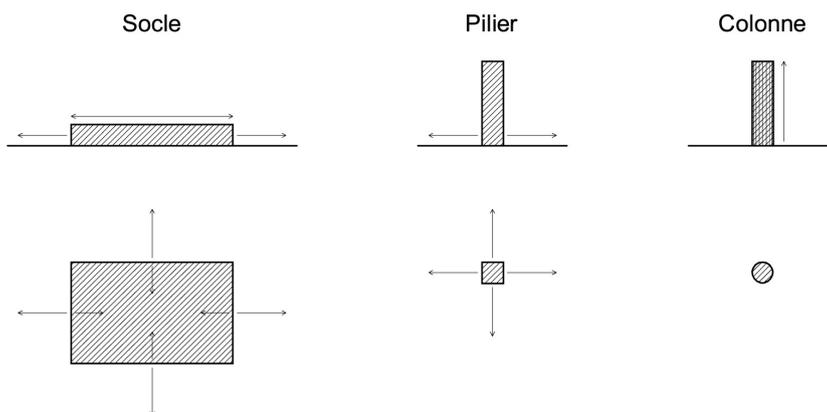


figure 32

La colonnade par contre oriente horizontalement et fait de la colonne, et de l'entrecolonne, une unité de mesure (figure 33).

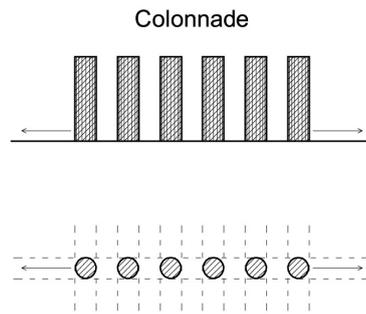


figure 33

Enfin, une résille de colonnes étend la mesure aux deux directions horizontales ; chaque direction distinguant une série de colonnades et d'entre-colonnades, tenues dans la mesure de la colonne et de l'entrecolonne (figure 34).

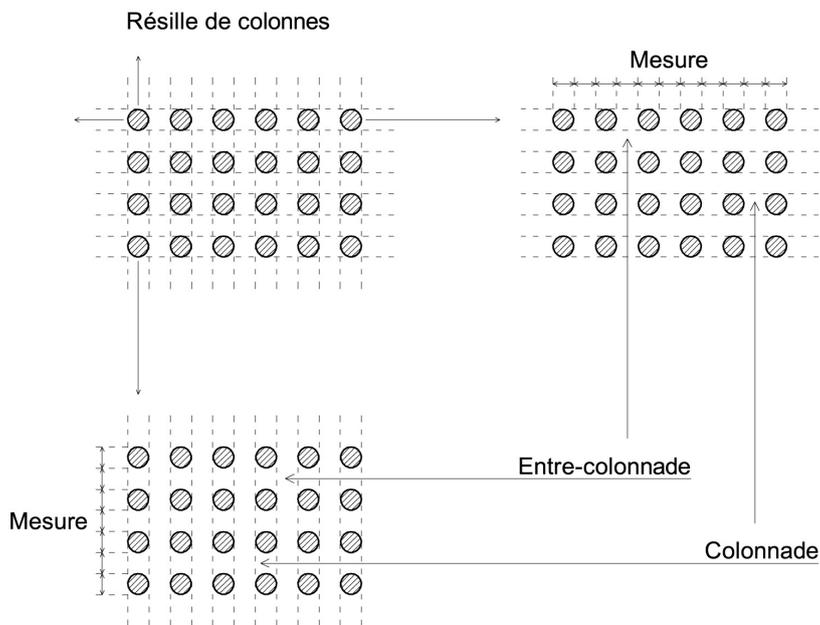


figure 34

Pour ce qui est de l'enclos, il faut qu'il y ait au moins un pli pour que le bord distingue ce qu'il enferme et ce qu'il oblitère. Un bord plié a donc toujours une limite entourante et une limite oblitérante même si ces limites sont ouvertes et que les surfaces oblitérée et entourée sont continues (figure 35).

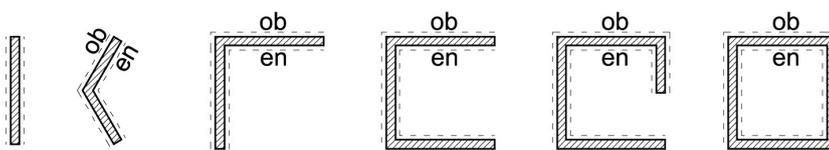


figure 35

Le bord courbé a également une limite entourante et une limite oblitérante mais il n'a pas la dimension de la mesure. Il donne par contre une direction vers son centre (figure 36).

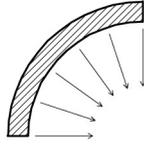


figure 36

Sans pli, le bord est sans mesure et n'oriente pas au-delà de lui. Il peut permettre l'*abritation* mais pas l'habitation.

## 5. Le sol

Alors que l'*abritation* est une question de toit, l'habitation est une question de sol. L'architecture primitive dispose sur la terre des bords qui déterminent des sols et c'est sur les sols que l'anthrope se tient, entre les bords.

Nécessairement à l'habiter, l'architecture limite, – par des bords qui se plient – des sols.

Le sol vient du latin *solum* qui désigne « la partie plate et inférieure d'un tout, le fondement »<sup>21</sup>. C'est ce qui commence à être, à partir de la limite du bord.

Le terme de « surface » utilisé dans les sections précédentes anticipait en quelque sorte le pli et le sol puisque la surface renvoie à la question de la mesure du sol. Les deux sections *Le pli* et *Le sol* mobilisent donc cette notion de surface comme mesure du sol ; notion reprise dans la définition commune du bord « le contour, l'extrémité d'une surface ».

Le sol comme fondement est défini par la limite du bord qui le borde. C'est réellement ce qui commence à être, à partir de la limite du bord. La matière de l'architecture engendre bien de l'horizontalité et de la verticalité et le pli lui donne une mesure et l'oriente horizontalement.

L'anthrope se tient là debout, témoin de la verticalité de sa posture et de l'architecture érigée, sur un sol orienté par les bords qui l'entourent ou l'oblitérent. Sols et bords ne peuvent avoir lieu au même endroit (figure 37).

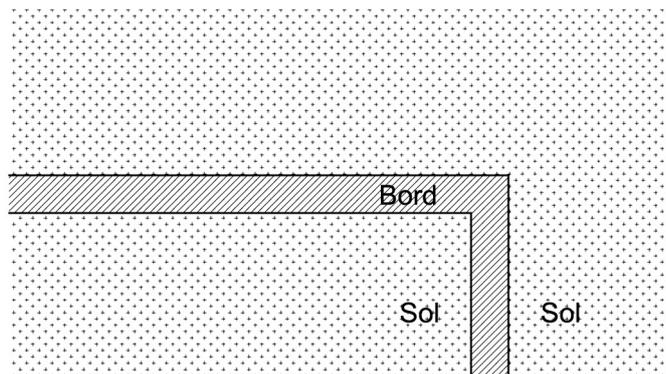


figure 37

\*

---

21. Définition de « sol », *Dictionnaire historique de la langue française*, Le Robert, Paris, rééd. 2006, volume III, p. 3539.

Quatre hypothèses sont de mise concernant les occurrences du bord et de ses limites, ainsi que des sols qu'il distingue :

- Sur la terre habitée, il y a des sols et des bords.
- Un bord a toujours deux limites, qui peuvent se confondre quand le bord n'a pas d'épaisseur.
- Les limites du bord limitent des sols.
- Les limites ne traversent pas les bords.

### *Sols des artefacts*

Les artefacts qualifient chacun deux sols. Tous déterminent un sol en l'entourant et l'autre en l'oblitérant, mais le socle et le creux fabriquent le sol qu'ils entourent tandis que l'enclos et le sillon séparent des sols. Cette nuance a comme conséquence que le socle dispose de la matière habitable alors que la matière déposée par l'enclos n'est pas habitable en tant que telle ; c'est les sols que cette matière sépare qui peuvent l'être. Le sillon et le creux ne déposent pas de matière, mais font état de cette différence entre bord et sol dans le tranchant de leur occurrence : le sillon n'est qu'un bord soustrait, le creux n'est qu'un sol soustrait (figure 38).

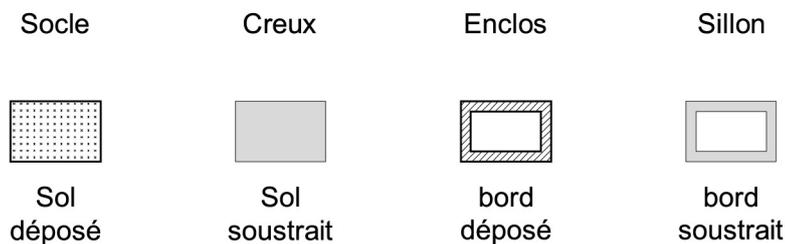


figure 38

L'enclos en creux, dépose de la matière inhabitable – son bord – et soustrait un sol. Le socle-enclos dépose de la matière habitable – son sol – et inhabitable – son bord (figure 39).

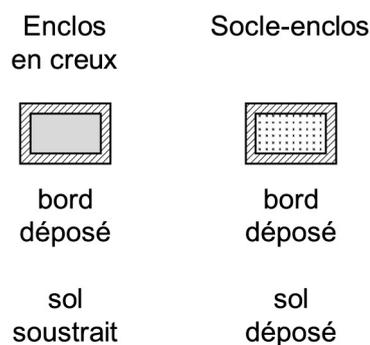


figure 39

Dans le cas du socle et du creux, le sol entouré est artefactuel. C'est la limite du sol qui constitue le bord. Dans le cas de l'enclos et du sillon, le cadre est artefactuel. Les sols sont qualifiés par l'artefact. C'est le bord qui constitue un sol. Dans le cas du socle-enclos, comme dans celui de l'enclos en creux, sol et bord sont artefactuels.

\*

Le pilier constitue un sol en l'oblitérant et en l'orientant tandis que la colonne oblitère le sol mais ne l'oriente pas. A elle seule, elle ne constitue pas un sol sur lequel l'anthrope peut se tenir. Par contre, la colonnade oblitère le sol et l'oriente. Elle fait de la colonne et de l'entrecolonne une mesure du sol (figure 40).

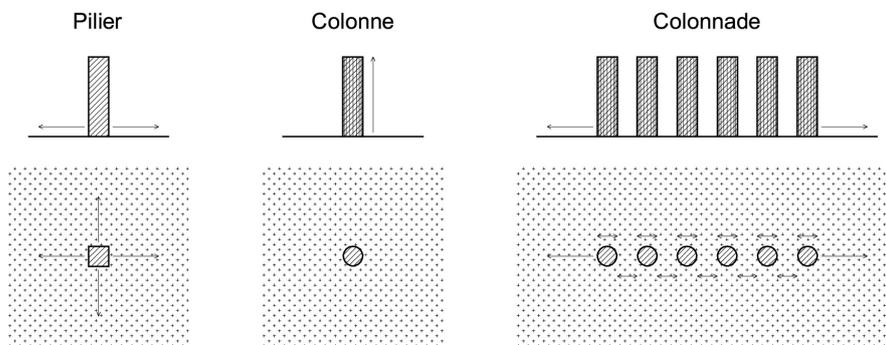


figure 40

De plus une colonnade au bord d'un socle met en quelque sorte le bord à distance. La colonnade discrétise le bord à la mesure de la colonne et de l'entrecolonne. La colonnade qui entoure le socle et par là se plie aux plis du bord, discrétise le sol à la mesure de la colonne et de l'entrecolonne (figure 41).

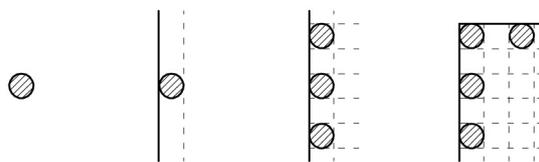


figure 41

La colonnade dirige la colonne. Il y a une mise à distance du bord par la colonnade et une mesure du sol par la colonne et l'entrecolonne.

Une résille de colonnes mesure un sol et le prend tout entier dans cette mesure. En effet, ce sol se confond presque entièrement avec l'entrecolonne. Des portions de sols demeurent, prises entre colonnes et entrecolonnes (figure 42).

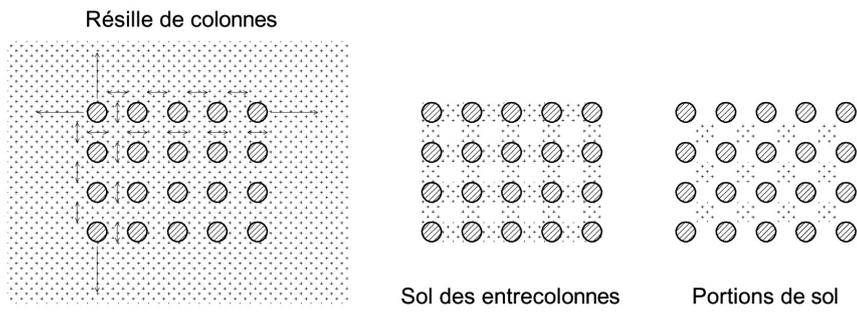


figure 42

\*

Les sols définis par l'architecture peuvent donc être de trois ordres : un sol défini par un bord oblitérant, par un bord entourant et un bord oblitérant, ou par un bord entourant. Le sol entouré et non oblitéré est en quelque sorte le sol sur lequel aboutissent les autres. Le sol oblitéré et non entouré peut être considéré comme le sol instauré par les autres (figure 43).

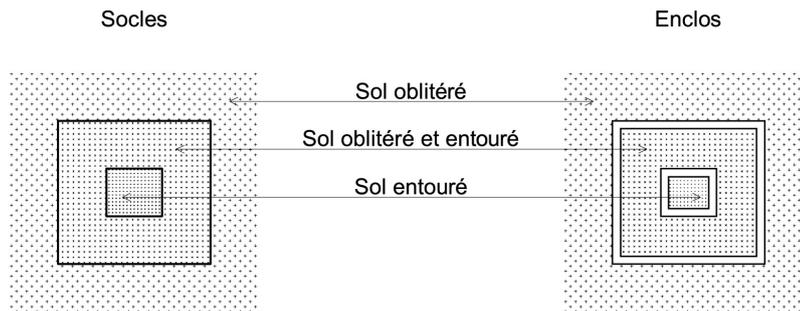


figure 43

Sur un sol donné, les sols de socles successifs diviseront ce sol sans le diminuer tandis que des enclos successifs diminueront le sol de l'épaisseur de leurs bords (figure 44).

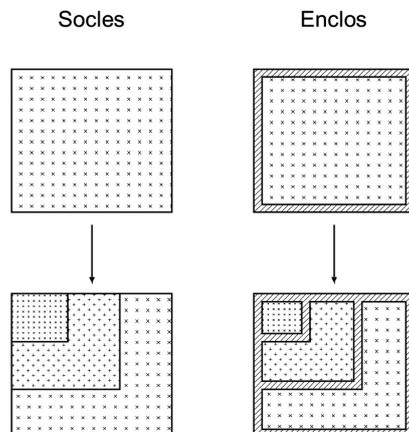


figure 44

Dans le cas d'un enclos pris dans un socle, le sol du socle devient le bord de l'enclos et de la même manière pour un socle pris dans un enclos, le bord de l'enclos devient le sol du socle. Dans un cas comme dans l'autre le bord cesse d'être un bord quand il est un sol. Autrement dit, un bord habitable n'est autre qu'un sol (figure 45).

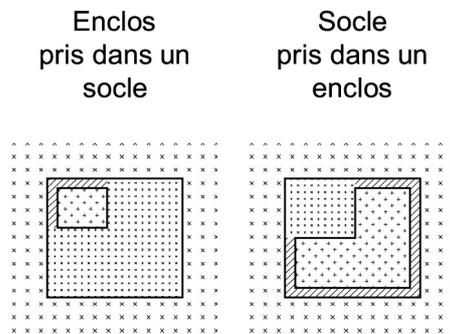


figure 45

Il y a donc une mesure au-dessus de laquelle le bord peut devenir un sol et donc permettre à l'anthrope de se tenir. L'épaisseur minimum « e min » lie la matérialité des artefacts à la condition anthropique (figure 46).

Enclos pris dans un socle  
Socle pris dans un enclos

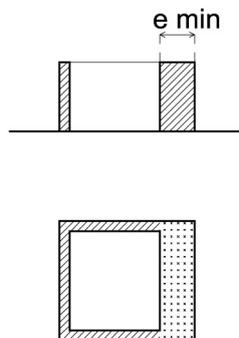


figure 46

\*

Un dispositif qui fabrique du sol (socle et creux) peut avoir lieu « avec » un dispositif qui fabrique du bord (enclos et sillon).

Il apparaît assez nettement que certains composés artefactuels sont du côté de la matière déposée tandis que d'autres restent dans la coupure du sol (figure 47).

Au seuil de l'architecture ; le sacré

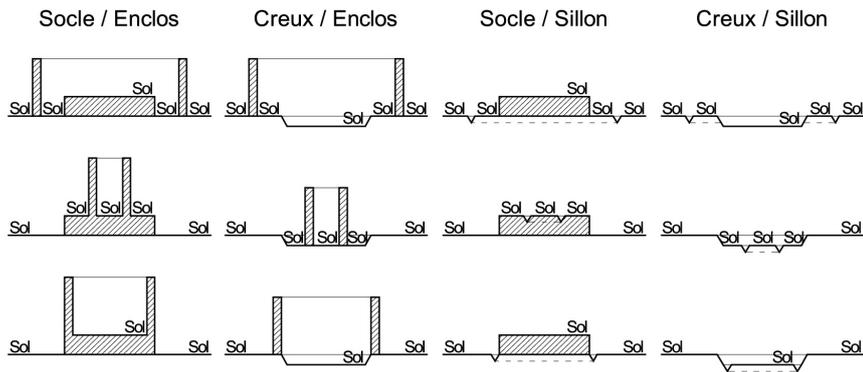


figure 47

La matière de l'architecture – socle, enclos mais aussi pilier et colonne – oblitère le sol. Ce qui donne la mesure du sol – le pli du bord ou la colonnade – est hors sol.

## 6. Le seuil

« Seuil » et « sol » reposent sur la même racine indoeuropéenne qui indique l'établissement humain. Etablir l'humain, c'est établir la condition humaine, *habiter*.

L'anthrope habite un espace séparé par l'architecture. Cette habitation est à la condition qu'il y ait un dispositif (dans l'architecture) et/ou un protocole (dans le langage) de franchissement – une condition de bord – qui permette à l'anthrope d'avoir accès au lieu. Dans l'architecture, il faut qu'il y ait un bord, que ce bord se plie sur un sol qu'il mesure. Le seuil est une condition d'habitation du sol mesuré.

Nécessairement à l'habiter, l'architecture limite, – par des bords qui se plient – des sols qui – pour être habitables – sont accordés par une condition aux limites du bord.

### *Seuils des artefacts*

Le seuil de l'enclos c'est le sol pris dans le bord, c'est l'occurrence du sol dans le dispositif du bord (figure 48).

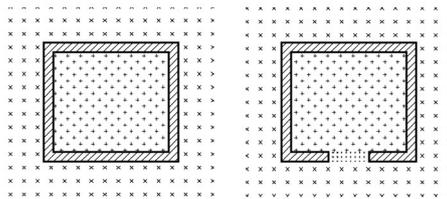


figure 48

Le bord s'interrompt et le seuil advient. Le seuil est un sol pris entre les deux limites du même bord ; c'est un sol qui n'en est pas un.

Le seuil du socle peut, par contre, coïncider avec le bord sans épaisseur du socle. Il n'est donc pas nécessaire qu'il y ait une altération du bord du socle pour qu'il y ait un seuil. Le bord peut néanmoins acquérir une épaisseur. Le seuil est alors le sol pris dans le bord, c'est l'occurrence du sol dans le dispositif du bord.

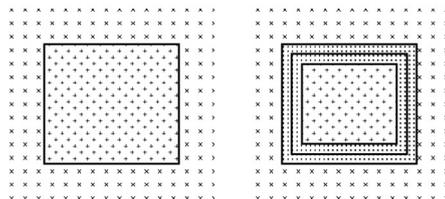


figure 49

Dans ce cas, le bord distingue ses limites et le seuil advient. Le seuil est un sol pris entre les deux limites du même bord ; c'est un sol qui n'en

est pas un. Si le bord reste sans épaisseur, le seuil est alors pris dans la limite du bord (figure 49).

Le seuil est toujours pris dans la ou les limites du bord.

\*

Dans le cas du sillon et du creux, il n'y a pas de bord au sens de la matière déposée. Il n'y a donc pas de seuil comme occurrence du sol dans le dispositif du bord. Par contre sillon et creux tracent une limite qui peut être infranchissable<sup>22</sup>.

\*

Le seuil interrompt le bord qui se ferme dans le cas de l'enclos, tandis qu'il advient au moment où le sol constitue le bord fermé dans le cas du socle.

Dans le cas où le dispositif installe un sol, le seuil peut en faire le tour sans l'annuler. Dans le cas où le dispositif installe un bord, le seuil ne peut pas en faire le tour sous peine de l'annuler. Le seuil est alors un événement particulier et ponctuel dans le dispositif.

Le seuil est une transgression dans la matière de l'architecture. C'est aller au-delà des limites permises, passer les bornes.

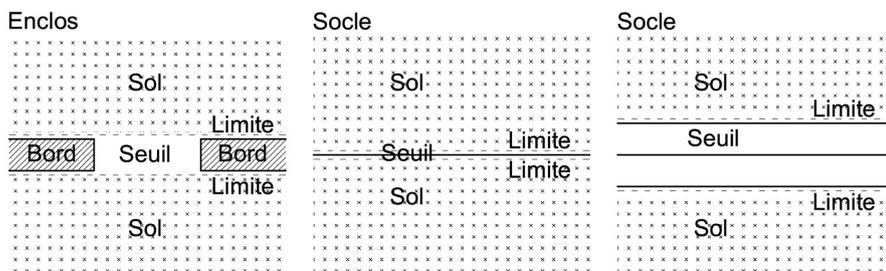


figure 50

Les seuils du socle et de l'enclos sont toujours pris entre la limite entourante et la limite oblitérante du bord du dispositif. Si les limites sont distinctes l'une de l'autre, le seuil est un sol qui n'en est pas un puisque qu'il est dans l'entre-deux limites. Si les limites se confondent, le seuil est un sol réduit à rien, sur la limite. Le seuil peut donc être de deux ordres, seuil-sol ou seuil-limite (figures 50 et 51).

22. Le *sulcus primigenius* qui fondait la cité antique était une limite infranchissable.

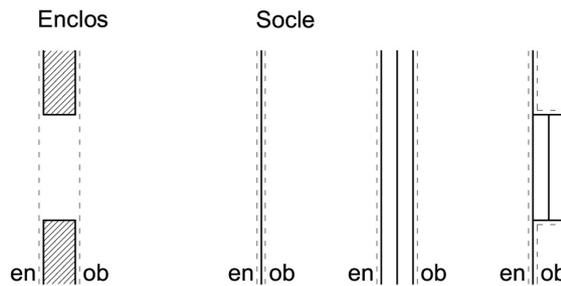


figure 51

Dans le cas du socle-enclos, si le seuil du socle est de la même épaisseur que le seuil de l'enclos, le seuil commun est bien pris entre les limites entourante et oblitérante du socle-enclos. Par contre si le seuil du socle reste sans épaisseur et s'aligne d'un côté ou de l'autre du bord de l'enclos, le seuil commun est constitué de deux seuils contigus (figure 52). Il y a toujours le seuil du socle, pris entre la limite entourante et la limite oblitérante du bord du socle et un autre seuil pris entre les limites entourantes ou les limites oblitérantes des deux dispositifs en présence.

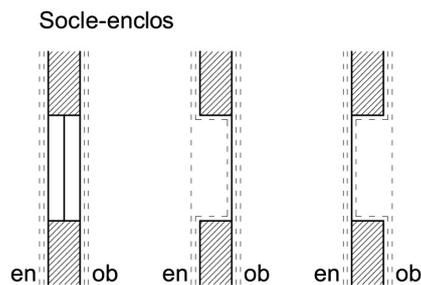


figure 52

Si le seuil est défini comme un sol hors sol pris entre les limites entourante et oblitérante du dispositif qui distingue des sols, alors le sol pris entre les limites entourantes ou les limites oblitérantes des deux dispositifs en présence dans le socle-enclos n'est pas un seuil. Dans ce cas, le sol pris dans l'épaisseur de l'enclos est restitué soit au sol oblitéré soit au sol entouré par le socle-enclos. Il n'y a pas de seuil-sol du socle-enclos (figure 53).

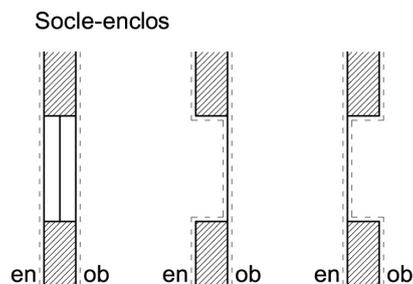


figure 53

A la question de savoir s'il y a un seuil de la colonnade (Fig. 54), la réponse est à chercher dans la définition même du seuil : un sol hors sol, pris entre les deux limites du même bord. Pour que la colonnade ait un seuil, il faudrait qu'elle installe les limites entourante et oblitérante d'un bord. Hors, la colonnade est un alignement de colonnes où chacune se définit du bord courbe qui entoure sa matière.

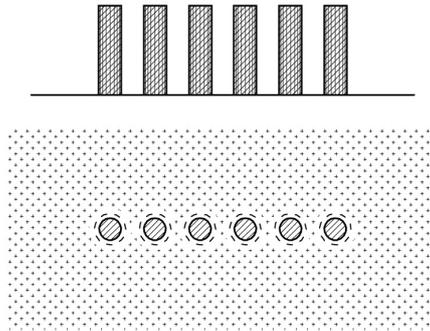


figure 54

La colonnade n'est pas un bord dont la matière serait interrompue à intervalles réguliers et dans une alternance égale entre matière et interruption. Ce qui amène alors à se demander si un alignement de piliers a un seuil, et de là, si un alignement de pans a un seuil (figure 55).

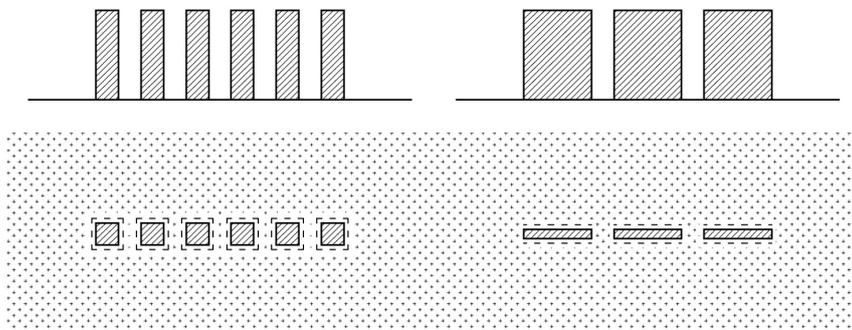


figure 55

Dans le cas de l'alignement de piliers, le bord du pilier se plie et se ferme sur la matière du pilier. Il n'y a pas d'interruption du bord. Dans le cas de l'alignement de pans, le bord du pan ne se plie pas, ses limites s'arrêtent à l'about du bord (figures 55 et 56). Toute la question réside alors dans la distinction entre l'arrêt de la limite et l'interruption du bord.

Alignement de piliers

Alignement de pans

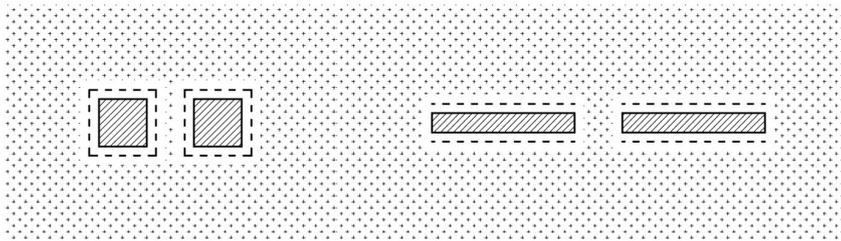


figure 56

Ce qui revient à se demander si un bord interrompu sur toute sa hauteur équivaldrait à un alignement de pans (figure 57).

Interruptions du bord

Alignement de pans

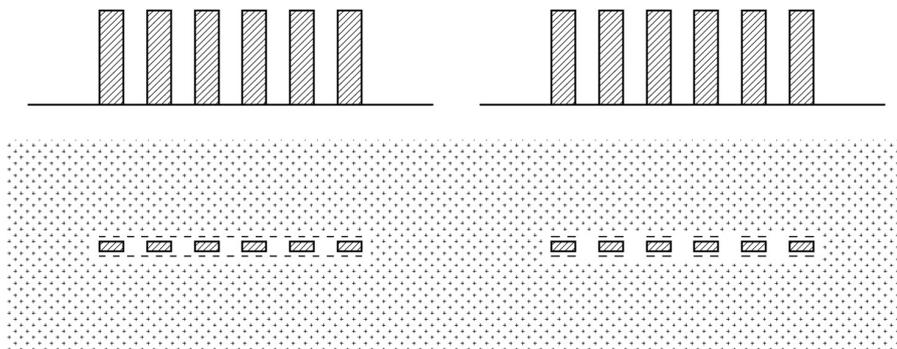


figure 57

Le guide de cette section peut initier une piste de réponse : « Nécessairement à l'habiter, l'architecture limite, – par des bords qui se plient – des sols qui – pour être habitables – sont accordés par une condition aux limites du bord ». Le seuil est donc avant tout une condition aux limites du bord qui permet l'habiter ; sans seuil, le sol entouré par l'architecture est exclu de l'habiter.

La « condition aux limites » est un événement dans le dispositif du bord, ce qui nécessite que cet événement reste, d'une certaine manière, exceptionnel dans la matière du bord.

Un bord interrompu comme un alignement de pans équivaut effectivement à cet alignement et remet en cause la définition même de ses seuils.

\*

Dans le cas de dispositifs disjoints, chaque dispositif a la possibilité de son seuil sachant qu'un dispositif sans seuil arrêtera l'habiter au sol qu'il oblitère. Le seuil du dispositif suivant est alors un seuil entre des sols

inhabitables ce qui met sa légitimité en question. Un dispositif inclus qui n'a pas de seuil oblitère strictement le sol du dispositif incluant.

Ces dispositifs disjoints partagent leurs seuils au sens où le seuil suivant nécessite le seuil précédent. Il y a également un sol d'about qui est le dernier sol habitable et qui nécessite tous les autres seuils pour l'être (figure 58).

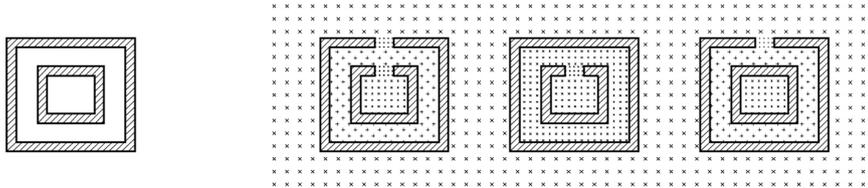


figure 58

Si les dispositifs sont conjoints, chacun a un bord qui le sépare du premier sol oblitéré. Dans ce cas, un sol strictement enclos par l'un des dispositifs ne met pas nécessairement en péril l'habitation du sol suivant. Un unique seuil pris dans le bord partagé est par contre toujours un seuil entre des sols inhabitables. Un seuil pris dans le bord partagé et entre des sols habitables, est quant à lui un seuil partagé. Enfin un sol d'about est toujours un sol dont le seuil est pris dans un bord partagé (figure 59).

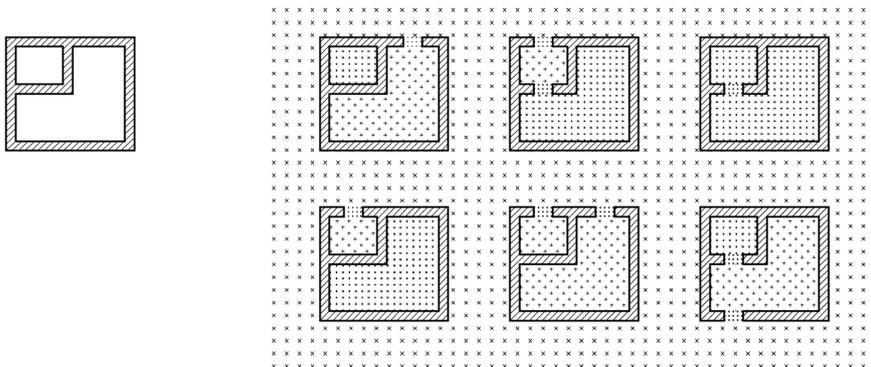


figure 59

Dans le cas d'un enclos pris dans un socle et d'un socle pris dans un enclos, le sol du socle est pris entre les limites entourante et oblitérante du bord de l'enclos (figure 60).

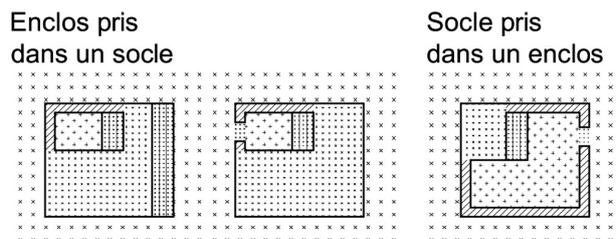


figure 60

C'est un sol pris entre les deux limites du même bord sans pour autant être un sol hors sol. En effet, la matière du bord ne s'interrompt pas pour laisser advenir ce sol.

Le « e min » de la matière du bord fait de ce bord un sol. C'est donc bien un sol pris entre deux limites et ces deux limites de sol se prolongent en limites de bord. En d'autres termes, le bord s'élargit entre ses deux limites pour devenir un sol, ou le sol se rétrécit entre ses deux limites pour devenir un bord.

Dans ces dispositifs pris l'un dans l'autre, le seuil du socle ne peut en faire le tour. Le bord de l'enclos tient le bord du socle et inversement. Un seuil qui ferait le tour du socle le dissocierait de l'enclos (figure 61).

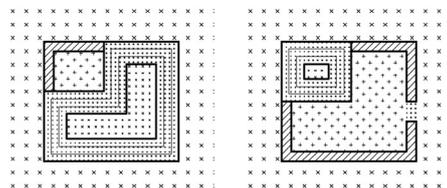


figure 61

\*

L'enclos en creux est un cas particulier d'enclos. Si le seuil fait partie du dispositif sur le sol soustrait, c'est un seuil qui peut faire le tour du dispositif sans l'annuler (figure 62).

Le seuil renvoie alors au dispositif du socle (il peut en faire le tour sans l'annuler) mais le sol restant un sol soustrait, il s'agit bien d'un enclos en creux. Si le sol est un sol déposé, il s'agit d'un socle-enclos en creux.

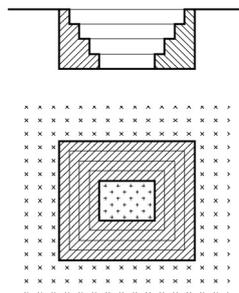


figure 62

Le seuil peut avoir lieu hors du sol soustrait, le dispositif pouvant accompagner le seuil ou pas. Dans les deux cas le seuil est bien un seuil d'enclos, qui interrompt le bord (figure 63).

Au seuil de l'architecture ; le sacré

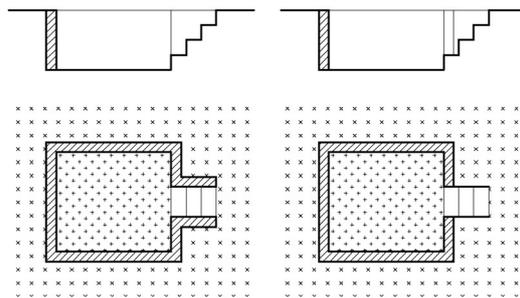


figure 63

Quand le dispositif accompagne le seuil, le bord se plie pour tenir le sol hors sol du seuil. Ce pli qui accompagne le seuil cesse de suivre la limite du sol et commence la mesure du seuil. C'est un autre bord qui commence au pli, le bord du seuil.

Le bord du seuil n'est pas pris entre les limites entourante et oblitérante qui déterminent des sols entre la limite entourant ou oblitérant un sol et le seuil. Ce seuil n'en est pas moins un sol hors sol mais le bord l'accompagne, sortant en quelque sorte de ses limites dans la mesure du seuil (figure 64).

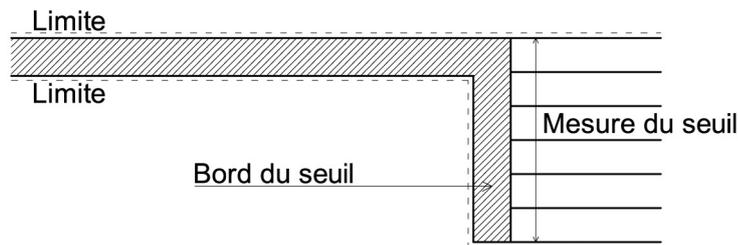


figure 64

\*

Un dispositif qui questionne la définition du seuil comme « sol pris entre les deux limites du même bord » est celui de l'enclos en spirale (figure 65).

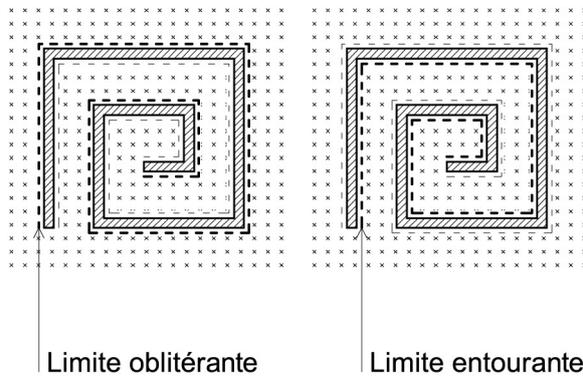


figure 65

Dans ce cas, c'est tout le sol du dispositif qui est pris entre la limite entourante et la limite oblitérante du même bord. Seul le sol d'about est entouré, au moment où la limite oblitérante s'arrête. Mais cet entourage ne contient pas le sol dès lors que la limite entourante file dans la spirale pour ne s'arrêter qu'à l'autre extrémité du bord. L'espace est fuyant.

Une autre manière d'appréhender ce dispositif serait de reprendre la notion de « bord qui accompagne le seuil ». Dans ce cas, le sol de la spirale ne serait qu'un seuil, excepté le sol d'about pris dans une limite qui est la seule entourante (figure 66).

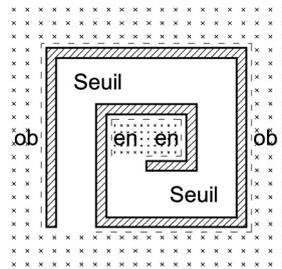


figure 66

\*

L'architecture peut également mettre à mal l'advenue du seuil, en tant que « plus petite valeur d'un facteur variable pour laquelle ce facteur produit un effet déterminé »<sup>23</sup>. Ce facteur variable n'est autre qu'une mesure anthropisée, qui doit être respectée pour que le seuil ait lieu (figure 67).

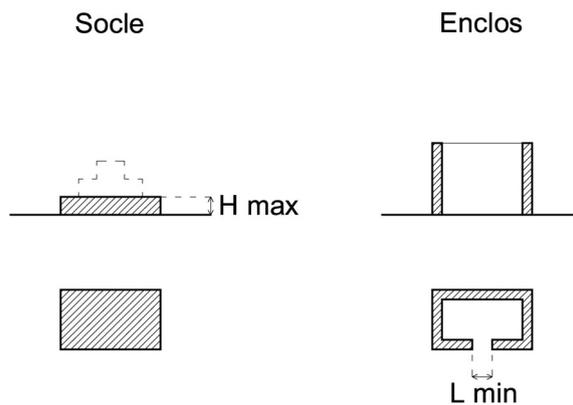


figure 67

Fig. 67

23. Définition de « seuil », *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, op.cit., livre VI, p.237.

La hauteur et la largeur « H max » et « L min » sont les mesures anthropisées du socle et de l'enclos (en plus de l'épaisseur « e min » qui fait la distinction entre sol et bord).

La mesure anthropisée de ces artefacts est prise dans la matérialité des bords. Dans le cas de l'enclos, la matière déposée constitue le bord, elle installe de la verticalité a priori dans laquelle la mesure du seuil est une horizontalité. Dans le cas du socle, la matière déposée constitue le sol, elle installe de l'horizontalité a priori que le seuil mesure verticalement.

Dans le cas de deux socles qui partageraient un bord et partant d'un seuil qui fait le tour du dispositif, le bord pris dans la superposition est dénué de seuil dès lors que la mesure anthropisée de chaque socle est supérieure à  $H_{max} / 2$  (figure 68).

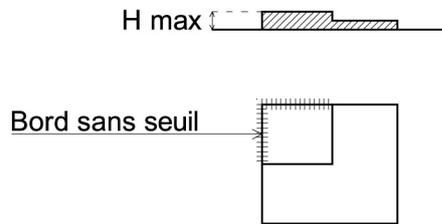


figure 68

Fig. 68

Ce qui revient à dire que, pour le composé artefactuel de plusieurs socles partageant un bord, le bord pris dans la superposition de n socles est dénué de seuil dès lors que la moyenne des mesures anthropisées de chaque socle est supérieure à  $H_{max} / n$ .

Différentes superpositions de socles peuvent alors conduire à des socles dont le seuil est extrêmement réduit (figure 69).

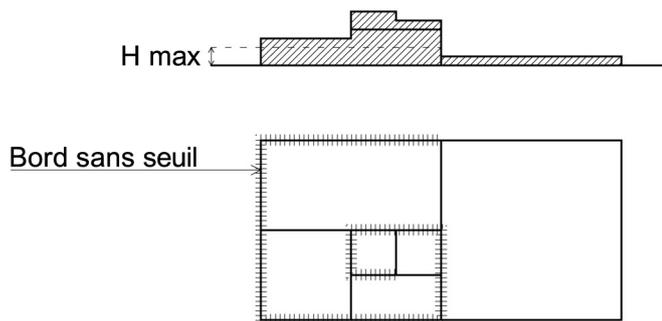


figure 69

Fig. 69

Une autre manière d'appréhender cette superposition est de considérer qu'il s'agit d'un seul socle, à plusieurs gradins. Dans ce cas, seul le socle supérieur installe le sol du socle, les autres socles constituent le seuil (figure 70). Si la hauteur totale des autres socles est supérieure à H

max, le seuil ne fait pas le tour du dispositif.

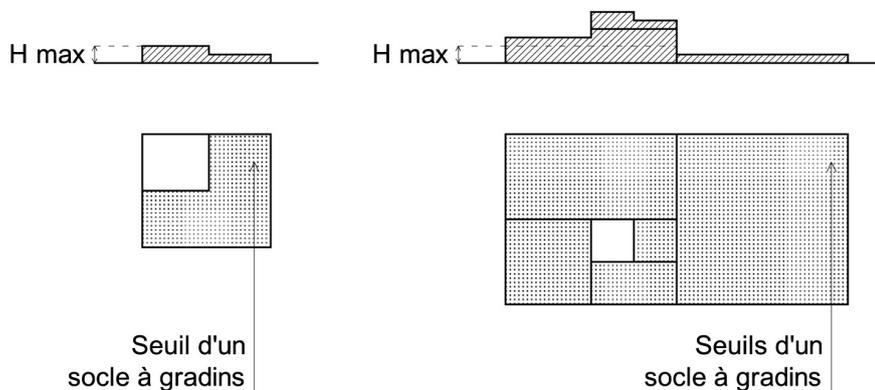


figure 70

Fig. 70

Le seuil est une condition de bord qui dépend d'une mesure anthropisée pour porter sur l'habitation du lieu.

\*

Le passage du seuil et l'habitation du sol sont également régis par la loi qui indique (dans le langage) si le seuil doit être franchi, peut être franchi, doit ne pas être franchi.

- S'il n'y a pas de seuil, le sol est sacrifié.
- Un seuil qui ne doit pas être franchi ouvre sur un sol sacré (ce qui fait l'objet de la section suivante).
- Un seuil qui peut ou qui doit être franchi permet au sol d'être habité.

La question du seuil renvoie directement à la question de l'habiter. Pour que le sol soit habitable, il faut que le seuil ait lieu et que la loi dans le langage en autorise le franchissement ; autrement dit que le bord puisse être transgressé.

Il y a une condition à la limite (ou aux limites) dans l'architecture : le seuil. Il y a une loi du seuil dans le langage : le passage. L'enclos et le socle, le sillon et le creux sont des dispositifs dont le sol est habitable à la condition du seuil et sous la loi du passage.

## 7. Le sacré

Est sacré « ce qui appartient à un domaine séparé, interdit et inviolable »<sup>24</sup>. Le profane est *pro- fanum*, littéralement « ce qui est devant le lieu sacré ». Il faut donc du sacré pour que le profane puisse se tenir devant, pour qu'il puisse habiter.

L'acceptation d'une implication de l'architecture primitive dans la distinction sacré-profane rejoint les travaux de préhistoriens comme Jacques Cauvin qui, sous l'impulsion du chercheur anglais Ian Hodder<sup>25</sup>, approche la révolution néolithique comme la conséquence d'une dynamique endogène où l'homme serait passé d'une religiosité horizontale (dans laquelle il participait au spectacle de la reproduction), à une religiosité verticale qui le détache de la création et sous laquelle apparaît la prière et avec elle son lieu : le sacré.

*« Le saint, comme but et lieu-même de réunion pour les hommes,  
a été le premier caractère de l'architecture indépendante »  
Hegel, Esthétique*

Dans cette hypothèse, l'homme se sédentarise dès lors qu'il habite un lieu, architecturé autour de l'invention du sacré.

Le sol de l'architecture est en quelque sorte oblitéré par le sacré. Cet espace soustrait fait que le sol du lieu n'est pas habitable totalement : *C'est une condition de l'habiter que l'on n'habite jamais totalement le sol séparé par l'architecture.*

Dans les mots « l'architecture primitive peut être définie comme quelque chose d'organisé autour d'un vide »<sup>26</sup>, le fait que ce soit « un » vide et pas « le » vide laisse à penser que le vide n'est pas là a priori. Il se constitue en même temps que s'organise ce quelque chose qu'est l'architecture. Le lieu comme « portion déterminée d'espace » se constitue également en même temps que s'organise ce quelque chose qu'est l'architecture. Pourtant vide et lieu sont distincts. Le lieu n'est pas un vide et ce vide n'est pas le lieu. La distinction est à chercher dans l'habiter et en amont, dans le sacré.

Nécessairement à l'habiter,  
l'architecture limite,  
– par des bords qui se plient –  
des sols qui  
– pour être habitables –  
sont accordés par une condition  
aux limites du bord  
et par une loi dans le langage.

---

24. Définition de « sacré », *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, op.cit., livre VI, p.108.

25. Ian Hodder, *Symbolic and structural archaeologie*, University Press, Cambridge, 1982.

Ian Hodder, *The meanings of things: Material culture and symbolic expression*, Unwin and Hyman, Londres, 1989.

26. Jacques Lacan, *L'éthique de la psychanalyse* (1959-1960), op. cit., p.162.

*Vides des artefacts*

Si ce qui est sacré est « ce qui appartient à un domaine séparé, interdit et inviolable » et que ce domaine est de l'ordre de l'emprise au sol, alors un domaine séparé ne peut l'être que par l'architecture.

L'interdit et l'invivable frappent ce domaine séparé d'une loi de non-transgression du bord. Le sacré a à voir avec la matière qui sépare et avec le seuil frappé d'une loi l'interdisant.

Un sol sacrifié serait dès lors un sol rendu sacré par l'architecture tandis qu'un sol sacré serait un sol rendu sacré par la parole et par l'architecture (figure 71).

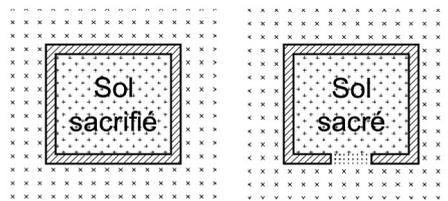


figure 71

Un sol enclos par un bord dont le seuil est d'une mesure inférieure à la largeur « L min » – la mesure anthropisée de l'enclos – est un sol sacrifié. En ce qui concerne le socle, il faut que sa hauteur soit supérieure à la hauteur « H max » pour que le sol qu'il distingue soit sacrifié (figure 72).

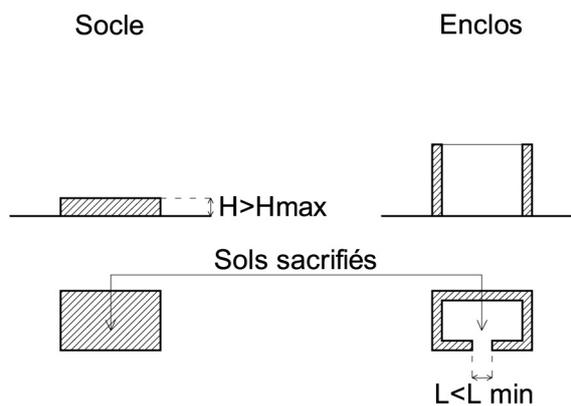


figure 72

\*

Dans le cas de dispositifs disjoints ou conjoints, en fonction de l'occurrence des seuils dans le bord des différents dispositifs, certains sols sont des sols sacrifiés. Un sol sacrifié rend inhabitable les sols qu'il inclut, même si ces sols sont ouverts les uns sur les autres par des seuils

(figure 73).

Sols  
sacrifiés

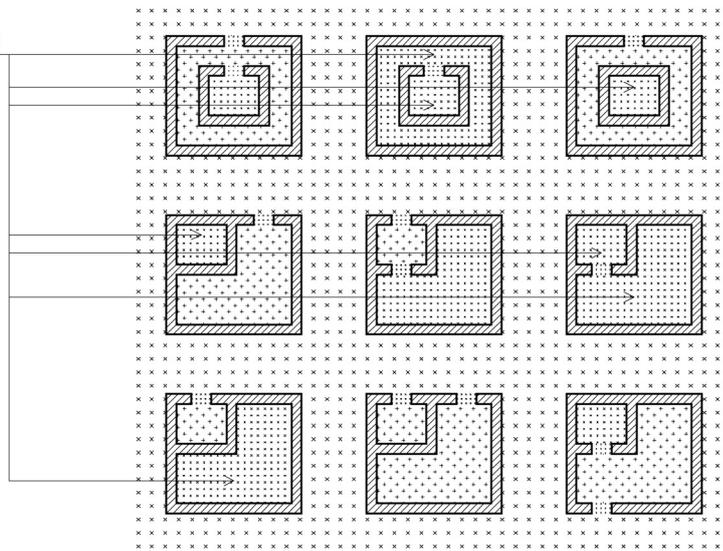


figure 73

Le sol sacré et le sol sacrifié sont tous deux inhabitables par l'anthrope ; le sol sacrifié parce que le seuil n'a pas lieu et le sol sacré parce que le seuil est l'objet d'un interdit dans le langage.

\*

Dans l'usage du temple grec, les vestales sont sacrées comme le lieu qu'elles entretiennent. En ayant accès au sacré elles sont, du même coup, placées hors du domaine profane. Si elles enfreignent la loi de leur condition et ont un rapport avec le profane, elles sont placées dans un espace clos sous le sol du *pomærium* ; ce sol sacré sur lequel la mort profane est interdite. Elles sont emmurées et ce mur est sans seuil, délimitant un sol sacrifié. À leur mort, leurs cendres sacrées sont également inhumées à l'intérieur du *pomærium* alors qu'il délimite un espace dans lequel la mort est exclue.

L'anthrope ne peut pas habiter un lieu sacré mais le lieu sacré permet l'habitation de l'anthrope alentours. Ceux qui habitent le sacré sont coupés du reste des hommes et leur habitation n'est donc plus condition humaine : *c'est une habitation qui n'en n'est pas une !*

\*

Le vide comme « lieu où ne se trouve aucun être humain »<sup>27</sup> et autour duquel s'organise l'architecture primitive peut être de l'ordre

27. Définition de « vide », *Dictionnaire historique de la langue française*, op. cit., volume III, p. 4059.

du sacré. Ce qui est inhabitable c'est le sacré ; le vide entouré par la matière de l'architecture et placé sous la loi du langage. Cet inhabitable institue le lieu.

Comme quelque chose d'organisé autour d'un vide, l'architecture est la circonstance de ce vide. Le vide n'existe que parce qu'il est encadré.

La loi du seuil donne le statut du lieu ; le langage est la condition comme *état* du vide. Alors que l'architecture est la condition comme *circonstance* du vide ; le bord constitue ce qu'il borde. Le langage fait état du sacré tandis que l'architecture entoure le sacré.

En cela, le sacré – oblitération constituante d'un habitable – pose le langage et l'architecture, indissociablement, comme étant une unique circonstance nécessaire et suffisante à la condition anthropique.

A la question de savoir si « la même condition vaut pour l'architecture que pour le *parlêtre* (anthrope fondé dans le langage), à savoir qu'il n'y a d'institution du *parlêtre* qu'à la condition d'une perte et d'un impossible ; autrement dit l'institution du lieu, du « topos » suppose-t-elle le repérage d'un lieu impossible, d'un inhabitable ? »<sup>28</sup> Une réponse serait que l'inhabitable, qui institue le lieu habitable, n'est autre que le sacré.

\*

Ce que cet essai n'aborde pas mais qui doit prolonger le questionnement initié autour du sacré est la dimension du sacré *aujourd'hui*. Si l'architecture primitive est (ou était) bien organisée autour d'un vide, l'architecture regarde peut-être aujourd'hui vers un vide. Le sacré passerait alors du fondement à l'horizon de l'architecture. L'oblitération du sol cédant la place à une échappée de l'espace séparé par l'architecture : l'incomplétude demeure.

---

28. Question posée par Pierre Marchal dans son article « Glose I » paru au laa en 2008.

## 8. Le commencement

~~L'architecture et le langage  
indissociablement  
sont nécessaires et suffisants  
à l'habiter.~~

(Condition anthropique)

Nécessairement à l'habiter, l'architecture

(Artefacts du socle et de l'enclos)

Nécessairement à l'habiter, l'architecture limite

(Bord)

Nécessairement à l'habiter, l'architecture limite  
- par des bords

(Pli)

Nécessairement à l'habiter, l'architecture limite  
- par des bords qui se plient

(Sol)

Nécessairement à l'habiter, l'architecture limite  
- par des bords qui se plient -  
des sols

(Seuil)

Nécessairement à l'habiter, l'architecture limite  
- par des bords qui se plient -  
des sols qui,  
- pour être habitables -  
sont accordés  
par une condition aux limites du bord

(Sacré)

Nécessairement à l'habiter, l'architecture limite  
- par des bords qui se plient -  
des sols qui,  
- pour être habitables -  
sont accordés  
par une condition aux limites du bord  
et par une loi dans le langage.

L'architecture et le langage  
indissociablement  
est nécessaire et suffisant  
à l'habiter.

laa

<https://uclouvain.be/fr/instituts-recherche/lab/laa>

© Les Pages du laa  
ISSN : 2593-2411